



**REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives**

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

**REGLEMENT
Championnats internationaux Agility**

valable à partir du 01.05.2015

Code d'honneur

Je m'engage à traiter mon chien toujours avec loyauté et respect, à renoncer à toute méthode cruelle ou non adaptée à l'animal et à ne pas employer de moyens artificiels interdits. La santé et le bien-être du chien sont pour moi la priorité absolue.

TABLE DE MATIERES

1.	INTRODUCTION	3
2.	CHAMPIONNATS DU MONDE DE LA FCI	3
2.1	Conditions de participation aux concours de qualification	3
2.2	Inscription et frais d'inscriptions pour les concours de qualification	3
2.3	Mode de qualification	3
2.3.1	Concours de qualification	3
2.3.2	Epreuves de qualification	4
2.3.3	Dossard et ordre de départ	4
2.3.4	Attribution de points	5
2.4	Critères de sélection pour l'équipe national	6
2.5	Nombre de teams et composition de l'équipe nationale	6
2.6	Engagement des membres de l'équipe suisse	6
2.6.1	Devoirs des membres de l'équipe nationale	7
2.6.2	Devoirs de la direction de l'équipe nationale, des juges et du juge-arbitre	7
2.7	Franc CM	7
3.	EUROPEAN OPEN (EO)	8
3.1	Autorisation de Participation concours final EO	8
3.2	Autorisation de participation aux CONCOURS DE QUALIFICATION	8
3.2.1	Inscription et frais d'inscription pour les concours de qualification EO	8
3.3	Participants finale EO	8
3.3.1	Critères de sélection	8
3.3.2	Taille de l'équipe	8
3.4	Participants évaluations des nations	8
4.	EUROPEAN OPEN JUNIORS (EOJ)	9
4.1	Autorisation de participation EO	9
4.2	Procédé de sélection (éventuellement concours de qualification)	9
4.3	Inscription / Enregistrement / frais d'inscription	9
4.4	Taille de l'équipe	10
4.5	Divers	10
5.	APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR	11

1. INTRODUCTION

Ce règlement contient les directives fondamentales pour les concours internationaux agility.

Vu les droits qui lui sont concédés dans le présent règlement, la CTAMO peut édicter d'autres dispositions sous forme de directives obligatoires.

La CTAMO édicte en plus des cahiers des charges spécifiques pour les organisateurs de concours agility et les responsables de fonctions attribuées.

2. CHAMPIONNATS DU MONDE DE LA FCI

Les conditions de participation et le déroulement des Championnats du monde de la FCI sont fixés dans le règlement FCI.

La CTAMO est responsable de l'équipe Suisse.

2.1 Conditions de participation aux concours de qualification

Autorisés à participer sont tous les conducteurs qui habitent en Suisse ou au Liechtenstein et qui sont membre d'une section locale SCS ou d'un club de race SCS. Le chien doit avoir un pedigree reconnu par la FCI ou avoir des papiers suffisants pour une inscription dans l'annexe du LOS. Il doit, au moment du CM, être inscrit dans le LOS/Annexe depuis au moins 6 mois et faire partie de la plus haute classe nationale de sa catégorie au moment des concours de qualification.

Peuvent participer seul les teams (conducteur et chien) qui se sont inscrit.

Après le premier concours de qualification, un changement de conducteur n'est plus possible.

Puisque les participants du Liechtenstein font partie de la SCS, ils ont les mêmes droits et devoirs.

2.2 Inscription et frais d'inscriptions pour les concours de qualification

Les personnes autorisées de participer doivent s'inscrire comme team dans l'année du championnat par écrit dans le délai fixé (jour fixé) et la forme fixé par la CTAMO auprès de la CTAMO pour compter pour les points.

Les teams qui se qualifient après cette date, mais avant le troisième concours de qualification peuvent s'inscrire jusqu'à cette dernière date.

Pour pouvoir participer le team doit payer une taxe d'inscription unique à la CTAMO. Cette taxe est fixée par la CTAMO et sert à couvrir des frais concernant les concours de qualification. Un éventuel bénéfice est à utiliser pour l'équipe nationale, un déficit est à couvrir par la CTAMO.

2.3 Mode de qualification

2.3.1 Concours de qualification

Il y aura 5 concours de qualification par catégorie composés chacun d'une épreuve d'agility et d'une épreuve de jumping. Les juges et les juges-arbitres pour les concours de qualification sont désignés par la CTAMO.

Deux concours de qualification devraient, si possible, être placés le même week-end (chaque jour une épreuve d'agility et une de jumping).

Les concours de qualification doivent se dérouler dans une halle avec sol adéquat. La CTAMO peut accorder des exceptions.

En cas de situations exceptionnelles pendant les concours de qualification le juge, le juge-arbitre et le responsable des juges prennent ensemble les décisions sur la marche à suivre.

2.3.2 Epreuves de qualification

Les épreuves de qualification ne sont pas inscrites dans le carnet de travail et ne comptent pas pour les critères de confirmation / relégation. Exception: S'il n'y a pas d'épreuve d'agility de qualification séparée et que l'épreuve d'agility de qualification compte pour l'évaluation, une inscription est faite dans le carnet de travail.

Les concours de qualification de jumping peuvent être autorisés à des concurrents qui ne participent pas aux épreuves de qualification.

Les teams qui ne participent pas **aux** qualifications pour le championnat du monde ou qui ne se sont pas inscrits dans les délais et dans la bonne forme auprès de la CTAMO sont biffés de la liste de résultats prise en considération pour le classement des épreuves de qualifications. La CTAMO met à disposition des organisateurs la liste des teams acceptés aux qualifications.

Pour les concours de qualification agility et jumping, l'organisateur doit (en plus à la liste de résultats comprenant tous les participants) établir une liste de résultats comprenant seulement les teams acceptés aux qualifications. Si les pelotons sont identiques, une liste de résultats suffit.

2.3.3 Dossard et ordre de départ

L'attribution des dossards est tirée au sort.

L'ordre de départ doit obligatoirement être respecté et imposé par l'organisateur lors des concours de qualification. Si un participant arrive trop tard au départ, il est automatiquement disqualifié, sans influence explicite du juge.

Si un participant conduit plusieurs chiens dans la même catégorie, il doit y avoir au moins une différence de dix numéros de dossards entre les chiens correspondants.

Si un conducteur conduit plusieurs chiens dans différentes catégories et ses départs tombent en même temps, c'est le juge - arbitre qui décide de son ordre de départ.

L'organisateur doit mettre des dossards à disposition des participants.

Une division antérieure (numérotage) en sous-groupe avec et sans participation aux concours de qualification respectivement lors de grands pelotons est expressément permis et facilite mieux la structuration et la visite des parcours. L'horaire doit cependant être conçu de telle manière, que tous les concurrents visitent le parcours (en groupe) avant le départ du premier chien. Ceci garanti une égalité de chances pour tout le monde.

2.3.4 Attribution de points

Pour chaque concours de qualification les rangs sont convertis en points. Seuls les résultats avec la mention "excellent" seront pris en compte. Les concours de qualification agility et jumping sont évalués à égalité.

Reçoivent des points par catégorie et concours:

Large Rang 1 - 30
Medium Rang 1 - 15
Small Rang 1 - 15

Large	
Rang	Points
1	100
2	90
3	80
4	70
5	65
6	60
7	55
8	50
9	45
10	40
11	36
12	32
13	28
14	24
15	22

Large	
Rang	Points
16	20
17	18
18	16
19	14
20	12
21	10
22	9
23	8
24	7
25	6
26	5
27	4
28	3
29	2
30	1

Small & Medium	
Rang	Points
1	50
2	45
3	40
4	36
5	32
6	28
7	24
8	20
9	16
10	12
11	10
12	8
13	6
14	4
15	2

En plus chaque jour d'un concours de qualification, une liste de résultats combinée du concours agility de qualification et du concours jumping de qualification sera menée pour chaque catégorie. La clé pour la répartition des points est identique à celle des concours individuels. Les résultats combinés jusqu'au maximum de 10.99 points de faute seront pris en considération.

Les deux listes de résultat simples et la liste de résultat combinée seront réunis en une liste de résultat du jour; les points de la qualification agility, qualification jumping et de la liste de résultat combinée seront additionnés.

Conclusion:

Large par jour 3 x 100 points = max 300 points
Medium par jour 3 x 50 points = max 150 points
Small par jour 3 x 50 points = max 150 points.

Le nombre de points maximum pour les cinq concours de qualification sont donc:

Large 1'500 points
Medium 750 points
Small 750 points

Pour les catégories Small et Medium, les trois meilleurs teams classés de la liste de résultat finale sont définitivement qualifiés pour l'équipe nationale Suisse. Pour la catégorie Large selon la taille

des participants les quatre meilleurs teams. Pour raisons financières, la CTAMO peut fixer des directives divergentes en cas exceptionnel. La direction de l'équipe nationale suisse décide des autres nominations par catégorie dans l'ordre de la liste de résultat.

2.4 Critères de sélection pour l'équipe national

Tous les points obtenus par team des listes de résultat du jour sont additionnés à un nombre de points total. Du total des points en résulte une liste de résultat finale par catégorie (pas de résultats biffés).

En cas d'égalité de points, les critères suivants sont valables dans tous les cas:

- a) plus grand nombre de courses sans fautes
- b) plus grand nombre de rang 1 en agility ou jumping
- c) plus grand nombre de rang 2 en agility ou jumping etc. jusqu'au plus grand nombre de la dernière place donnant droit à des points en agility et/ou jumping

Un conducteur peut participer au CM avec au maximum 2 chiens s'il a rempli les critères

Après entente avec le conducteur, la direction de l'équipe nationale agility décide avec quel chien il participera à quel concours.

La décision doit être prise avant la publication de la composition de l'équipe nationale.

2.5 Nombre de teams et composition de l'équipe nationale

La nomination se fait strictement selon la liste de résultat. Il peut être sélectionné au maximum 12 teams pour les championnats par équipes et au maximum 9 teams pour les championnats individuels. Le règlement agility FCI décide combien de teams peuvent être choisis au maximum pour les concours individuels dans la même catégorie. Le champion en titre du championnat individuel de l'année passée a une possibilité de participation supplémentaire dans le championnat individuel correspondant.

Trois à quatre teams composant une équipe sont sélectionnés dans chaque catégorie. La sélection individuel / équipe est faite par la direction de l'équipe nationale.

Avant que la composition de l'équipe nationale soit annoncée, la direction de l'équipe nationale agility décide de la participation d'autres teams selon les critères suivants: potentiels de performance en comparaison avec le niveau international, ressources financières à disposition et éventuelles directives fixées par des comités supérieurs (CTAMO, SCS).

Si trois participants seulement sont sélectionnés dans une ou plusieurs catégories, la direction de l'équipe nationale décide de l'opportunité de nommer une équipe remplaçante. Une nomination éventuelle se fait également dans l'ordre de la liste de résultat des qualifications. L'équipe ou les équipes remplaçante(s) est ou sont membre(s) de l'équipe nationale. Cependant la direction de l'équipe nationale suisse agility a la compétence de décider de leur éventuelle participation aux championnats du monde.

2.6 Engagement des membres de l'équipe suisse

La direction de l'équipe nationale suisse agility désigne au plus tard une semaine avant le championnat du monde, sur la base des résultats des concours de qualification et des entraînements, de l'engagement des teams dans les championnats individuels et/ou par équipe.

Analogue au règlement FCI, un champion du monde individuel suisse est seulement qualifié comme participant individuel comme champion en titre, en plus du nombre accepté par nation.

Pour les championnats par équipes il est soumis aux mêmes conditions que les autres membres de l'équipe nationale.

2.6.1 Devoirs des membres de l'équipe nationale

Les membres de l'équipe nationale représentent la CTAMO, la SCS et toute l'agility suisse aux championnats internationaux. Ils s'engagent d'agir en tout temps comme sportif et membre de l'équipe correcte. Ils participeront à toutes les réunions de préparations de l'équipe nationale fixées par l'entraîneur national. L'entraîneur national peut inviter d'autres teams à participer aux préparatifs.

Les frais pour la participation aux championnats du monde et de sa préparation sont pris en majorité en charge par la CTAMO. La CTAMO peut demander à chaque teams une participation aux coûts de revient.

Sur proposition du coach de l'équipe nationale, la CTAMO peut, par décision majoritaire, exclure un membre de l'équipe nationale.

Les raisons sont notamment les suivantes.

- Grave dérangement de l'entente de l'équipe nationale
- Préjudice grave pour la renommée et l'intérêt de l'équipe nationale ou de ses sponsors
- Comportement inconvenant en tant que représentant de l'équipe suisse agility
- Violation répétée des devoirs d'un membre de l'équipe nationale

Cette énumération n'est pas définitive. Une exclusion n'est cependant expressément possible seulement sur la base de graves fautes de la part du conducteur ou du chien.

2.6.2 Devoirs de la direction de l'équipe nationale, des juges et du juge-arbitre

Ces obligations sont réglées par la CTAMO dans des cahiers de charges / conventions séparés.

2.7 Franc CM

Les organisateurs de concours d'agility et d'obédience sont tenus de verser à la CTAMO le « Franc CM », dû pour chaque participant.

Cette redevance se monte à CHF 3.00 maximum, elle est fixée par la CTAMO chaque année lors de l'établissement du budget et ensuite publié.

Dans un souci d'économie pour les membres de l'équipe nationale, la CTAMO utilise cet écot pour abaisser les coûts de participation aux championnats du monde d'agility et d'obédience.

La CTAMO décide de la répartition du « Franc CM » entre l'agility et l'obédience.

Elle facture le « Franc CM » à l'organisateur

3. EUROPEAN OPEN (EO)

3.1 Autorisation de Participation concours final EO

Tous les conducteurs de chiens qui au moment du EO ont leur domicile légal en Suisse ou le Liechtenstein et sont membre d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS ont le droit d'y participer.

Le chien mené (avec ou sans papiers) doit au moment des qualifications pour le EO pouvoir participer dans les classe 2 ou 3 de sa catégorie.

Puisque les participants du Liechtenstein font partie de la SCS, ils ont les mêmes droits et devoirs.

3.2 Autorisation de participation aux CONCOURS DE QUALIFICATION

Peuvent participer seulement les teams inscrits (chien et conducteur)

Un changement de conducteur n'est plus possible après le premier concours de qualification.

3.2.1 Inscription et frais d'inscription pour les concours de qualification EO

Les participants autorisés doivent s'inscrire par écrit auprès de la CTAMO (secrétariat ou bureau d'inscription responsable) dans l'année du championnat et dans les délais et la forme fixés par la CTAMO (jour fixé) comme team (chien et conducteur), afin d'être pris dans l'évaluation. .

Un passage en classe supérieure ou un nouveau passage en classe supérieure n'autorise pas à une inscription plus tard.

3.3 Participants finale EO

Un conducteur peut participer à la finale EO avec au maximum 2 chiens, dans n'importe quelle catégorie, pourvu qu'il remplisse les critères.

3.3.1 Critères de sélection

Les critères de sélection sont annoncés par la CTAMO avec la publication des concours de qualification sous forme d'une directive.

3.3.2 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe respectivement le nombre des teams se qualifiants est annoncée par la CTAMO lors de la publication des concours de qualification. Le contingent maximum par pays et par catégories est fixé par l'organisateur.

3.4 Participants évaluations des nations

Si l'organisateur organise une évaluation de nations, la CTAMO fixe les participants suisses respectivement délègue la décision à la direction de l'équipe.

4. EUROPEAN OPEN JUNIORS (EOJ)

4.1 Autorisation de participation EO

Les conducteurs avec domicile en Suisse ou au Liechtenstein et membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS peuvent participer au European Open Juniors (EOJ).

Le chien doit remplir les conditions du règlement suisse Agility (licence valable suisse, carnet de travail valable).

Seuls les teams inscrits peuvent participer au EOJ (chien et conducteur). Puisque les participants du Liechtenstein font partie de la SCS, ils ont les mêmes droits et devoirs.

Les enfants et adolescents des classes d'âges suivantes peuvent y participer:

Enfants: sous 15 ans

Adolescents: entre 15 et 18 ans

Un conducteur peut participer au EOJ avec au maximum 2 chiens.

4.2 Procédé de sélection (éventuellement concours de qualification)

Si le nombre de teams inscrits dépasse le contingent de départ, la qualification se fera selon les critères suivants:

1. Les premiers classés de l'évaluation totale individuelle des concours EOJ de l'année précédente (toujours référé sur le team) sont sélectionnés directement et automatiquement
2. Sélection selon la performance

Il faut fournir au moins 10 résultats pendant la période de qualification fixée dans la directive « EOJ », les 10 meilleurs résultats seront mis dans l'évaluation, Reconnu sont les épreuves dans les disciplines Agility, Open et Jumping. Seuls les résultats sont reconnus qui ont été atteint par le team inscrit. Les listes de résultat avec le nom du conducteur et du chien doivent être envoyées comme preuve dans le délai fixé. Le délai est réglé dans la directive « EOJ ».

Les résultats seront soumis à une clé de distribution de points fixés chaque année dans la directive de la « EOJ ».

Les teams avec le plus de points (dans les catégories Large respectivement Medium/Small) sont qualifiés. En cas de même nombre de points, les classements dans les plus hautes classes seront évalués comme suivant : Classe 3 facteur 3, classe 2 facteur 2.5, classe 1 facteur 2, classe A facteur 1). S'il existe encore des teams avec le même nombre de point, on regarde le nombre de meilleurs classements dans les concours agility.

Si la demande de participation au EOJ augmenterait extrêmement, la CTAMO a la compétence de remplacer le mode de qualification sous 3.2. avec des concours de qualification semblable aux qualifications pour le CM et EO. On appliquerait dans ce cas les mêmes clés d'évaluation que pour le EO.

4.3 Inscription / Enregistrement / frais d'inscription

Les personnes autorisées de participer doivent s'inscrire par écrit auprès de la direction du team junior comme team (chien et conducteur) dans l'année du concours dans le délai fixé.

Les dates de délai seront publiées à temps sous forme d'une directive.

Les teams qui ne s'inscrivent pas à temps et sous la forme fixée ne peuvent pas participer aux EOJ respectivement ne seront pas pris en considération pour la qualification.

Les frais d'inscription pour le EOJ sont pris en charge par la CTAMO.

4.4 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe respectivement le nombre des teams se qualifiants par pays et catégories est annoncée par la CTAMO immédiatement après avoir obtenu les informations correspondantes avec une directive annuelle « EOJ ».

Le contingent maximum par pays et par catégorie est fixé par l'organisateur.

4.5 Divers

La répartition des teams pour le concours de team est faite par la direction du team des juniors.

Sous réserves de modifications par l'organisateur du EOJ.

5. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement a été décidé lors de la CDAMO du 21.03.2015 et approuvé par le Comité central de la SCS le 26.04.2015 sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le 01.05.2015.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Rub
Président SCS

Walter Müllhaupt
Vice-président SCS

Remo Müller
Président CTAMO

Philip Fröhlich
Vice-président CTAMO